



**HAL**  
open science

# LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA VILLE DE BUKAVU : ANALYSE DES CAUSES ET MECANISMES DE PREVENTION

Valéry Iragi Ntwali

► **To cite this version:**

Valéry Iragi Ntwali. LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA VILLE DE BUKAVU : ANALYSE DES CAUSES ET MECANISMES DE PREVENTION. International Euroasia Congress on Scientific Researches and Recent Trends-VII, Dec 2020, Baku, Azerbaïdjan. <hal-03098729>

**HAL Id: hal-03098729**

**<https://hal.science/hal-03098729v1>**

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA VILLE DE BUKAVU : ANALYSE DES CAUSES ET MECANISMES DE PREVENTION

### JUVENILE DELINQUENCY IN THE CITY OF BUKAVU: ANALYSIS OF CAUSES AND PREVENTION MECHANISMS

Valéry Iragi Ntwali \*

#### Résumé

Cet article démontre que la délinquance juvénile est une réalité dans la Ville de Bukavu et son ampleur ne fait que s'augmenter du jour au lendemain au regard des difficultés dans la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base, l'extrême pauvreté des familles dans certains quartiers de la Ville de Bukavu et l'absence au sein de l'État congolais d'une véritable politique de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile en République Démocratique du Congo. Il est aussi vrai que ce phénomène se trouve favorisé davantage par les problèmes structurels au sein de la société congolaise qui n'accorde pas assez d'importances à l'enfant congolais. Ce qui fait que ces enfants congolais issus des familles très pauvres, des milieux défavorisés et qui sont non scolarisés, mal nourris et mal éduqués cherchent des solutions dans la délinquance pour trouver des réponses que cette société et sa structuration n'arrivent pas à les accorder. Au regard de ce constat, cet article montre qu'à travers le traitement individuel, structurel et situationnel, l'État congolais peut lutter efficacement contre cette forme de délinquance.

**Mots clés** : délinquance juvénile, Causes, mécanismes, prévention, ville de Bukavu

#### Abstract

This article demonstrates that juvenile delinquency is a reality in the city of Bukavu and its scale has only increased overnight in view of the difficulties in implementing free basic education, the extreme poverty of families in certain districts of the city of Bukavu and the absence within the Congolese state of a real policy for preventing and combating juvenile delinquency in the DRC. It is also true that this phenomenon is further encouraged by

---

\* **Valéry Iragi Ntwali** est doctorant en Sciences politiques à l'Université Paris-Est Créteil. Avocat au Barreau du Sud-Kivu, enseignant-Chercheur d'université en droit et science politique et Spécialiste des droits de l'homme (CERDHO-UCB) et de droit Public. Il Possède un diplôme d'étude supérieure spécialisée en droits de l'homme (DESS/Université catholique de Bukavu), une Licence en droit public (Bac+5/UCB) et un double Master en relations internationales et études du développement Europe-Afrique (Université de Szeged/Hongrie et Université d'Alexandrie/Egypte).

structural problems within Congolese society, which does not attach enough importance to the Congolese child. As a result, Congolese children from very poor families, from underprivileged backgrounds and who are unschooled, malnourished and poorly educated, are looking for solutions to delinquency in order to find answers that this society and its structure are unable to provide. In light of this observation, this article shows that through individual, structural and situational treatment, the Congolese state can effectively fight against this form of delinquency.

Key words: juvenile delinquency, causes, mechanisms, prevention, city of Bukavu

## INTRODUCTION

Il est important de noter d'entrée de jeu que la « délinquance juvénile est l'ensemble des infractions, les meurtres, les dégradations, le racket, les coups et blessures volontaires ou non, commis par des mineurs »<sup>1</sup>. C'est donc en raison de cela que Rubin affirmait que « la délinquance juvénile est ce que la loi dit qu'elle est »<sup>2</sup>. Il s'agit d'une formule lapidaire mais qui a un sens. C'est ainsi que pour la législation de certains États européens par exemple, « un mineur n'est considéré comme délinquant que s'il contrevient à l'une des dispositions du Code pénal applicables à l'ensemble des justiciables, mais dans d'autres États, notamment en Amérique du Nord, le champ des comportements susceptibles de conduire un mineur devant le tribunal est souvent beaucoup plus vaste : faire l'école buissonnière, désobéir avec opiniâtreté à ses parents, user de boissons alcooliques, fumer des cigarettes en public etc.. y sont considérés comme autant de délits juvéniles »<sup>3</sup>. Force est donc de constater que « les lois d'un État, même si elles tendent à s'inspirer de certaines données psychologiques, sociologiques, économiques etc..., ne sauraient, de par leur nature même, tenir compte de ces données avec toutes les nuances individuelles que les psychologues, sociologues, anthropologues, estimeraient opportunes »<sup>4</sup>.

Les lois pénales des États se limitent donc à saisir le comportement répréhensible du mineur, sans pour autant accorder assez d'importance aux causes qui ont favorisé ce comportement ou ce délit du mineur. C'est vrai que de manière générale, le législateur met en place une

<sup>1</sup> OMS, « La délinquance juvénile », document pdf, p. 3, disponible en ligne sur <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/53847d7524930.pdf>. Consulté le 02/11/2020.

<sup>2</sup> L. BOVET, « Les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile », in *Bulletin de l'OMS*, Vol. 3, 1950, pp. 63-162.

<sup>3</sup> OMS, *op.cit*, p. 63.

<sup>4</sup> *Ibid.*

législation dans différents secteurs de la vie nationale et familiale, mais l'échec dans leur mise en œuvre, participe aux différentes causes et facteurs de la délinquance juvénile. Cela se comprend aisément quand on s'en tient à la réalité selon laquelle, « les mineurs ancrés dans la délinquance sont en effet surtout des jeunes issus des quartiers populaires situés à la périphérie des villes, socialement et économiquement précaires. L'échec scolaire, la fragilité des relations avec les parents ou encore la fréquentation d'autres jeunes délinquants comptent au nombre des facteurs de vulnérabilité »<sup>5</sup>. Cette situation semble être également la réalité en RDC où, dans certaines villes, « la montée de la délinquance juvénile constitue un vif sujet d'inquiétude au quotidien. Les formes les plus courantes de cette délinquance sont connues sous les appellations « kuluna » notamment à Kinshasa, Mayi bobo à Bukavu etc... Ils sont parfois armés de machettes, burins, canifs et autres objets dangereux. Ces jeunes gens commettent des actes de vandalisme et sont à la base des vols avec violence dans ces différentes agglomérations de la RDC »<sup>6</sup>. Plusieurs causes expliquent de manière approfondie cette délinquance juvénile dans la ville de Bukavu et en RDC de manière générale. Certaines sont d'ordre socioéconomique, d'autres sont d'ordre psychologique, avec une inter connexion entre ces différentes causes précitées et la faiblesse de l'État congolais. C'est ainsi, qu'à travers une perspective sociologique et psychologique soutenue par l'observation participante, la documentation sur le sujet et l'entretien qualitatif avec quelques enfants de la rue et quelques parents, cet article explique les différentes causes de la délinquance juvénile dans la ville de Bukavu et propose des mécanismes de prévention, s'appuyant sur différentes théories et variables explicatives développées par différents auteurs sociologues, criminologues et psychologues.

## **I. LES VARIABLES EXPLICATIVES DE LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA VILLE DE BUKAVU**

Assindie Mungal, André Normandeau et Marcel Kabundi s'accordent, dans le fond, sur « le diagnostic des sociétés où plus de la moitié de la population est jeune c'est-à-dire de 13 ans à 25 ans, la transition massive du genre de vie traditionnel rural vers la vie urbaine rend

---

<sup>5</sup> MINISTERE FRANÇAIS DE LA JUSTICE, « La délinquance des mineurs », in Justice des enfants et des adolescents : quel projet pour notre société ?, p. 2, [http://www.justice.gouv.fr/publication/o45\\_resume\\_2.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_resume_2.pdf). Consulté le 02/11/2020.

<sup>6</sup> N. LUPITSHI, « Délinquance juvénile dans les centres urbains de la RDC : causes et pistes de solution », Entretien avec J. NKASHAMA sur Radio Okapi, 08/08/2020, <https://www.radiookapi.net/regions/national/2013/04/15/delinquance-juvenile-dans-les-centres-urbains-de-la-rdc-pistes-de-solution>. Consulté le 09/11/2020.

caduques les règles élémentaires de solidarité (familiales, tribales, de voisinage, de pairs, etc.) »<sup>7</sup>. Le ciment même des liens sociaux se dissout. Les instances de socialisation famille, clan, école, paroisse, mouvements de jeunesse, milieux de travail et d'apprentissage, etc. déclarent forfait<sup>8</sup>. L'ampleur du phénomène de déviance et de l'inadaptation est telle qu'on s'interroge si les concepts ont encore bien la même signification dans ce contexte bien particulier<sup>9</sup>. Pour le cas de la RDC, il faut ajouter aux éléments précités, le phénomène de l'exode rural qui s'est accentué en RDC, faisant de toutes les agglomérations urbaines les lieux de refuge pour les populations en provenance des milieux ruraux touchés continuellement par les conflits armés<sup>10</sup>. La Ville de Bukavu a connu un exode rural déjà juste après l'indépendance en 1960<sup>11</sup>, avant que cet exode ne s'amplifie après la guerre dite de libération de 1996-1997 et celle de 19988 menée par le RCD-Goma<sup>12</sup>. Les statistiques disponibles à la Mairie de Bukavu montrent que la population de la ville de Bukavu est en croissance. Elle est passée de 133.086 habitants en 1971, à 250.359 habitants en 1980, puis à 459.070 habitants en 2004. Elle est estimée à 622.477 habitants en 2009 par la même source<sup>13</sup>. Comparativement à la population de 2000 qui était de 331.779 habitants, le taux de croissance de la population peut être estimé à 87,7% en 10 ans. Sans ignorer la place de la natalité, une explication à cette situation est l'exode rural à cause des guerres et de l'insécurité qui règnent dans les milieux ruraux de la province du Sud-Kivu<sup>14</sup>.

Notons en plus, que malgré le retour à l'ordre constitutionnel à travers la réunification du pays et l'organisation des élections de 2006, 2011 et 2018, les territoires périphériques de la Ville

---

<sup>7</sup> A. MUNGAL et al, « L'enfance, l'éducation et la déviance en Afrique », Actes de colloque international de Kinshasa, Cahiers de Recherches criminologiques, n° 10, Vol. 12, 1988, p. 12.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> A. MUNGAL et al, *op.cit.*, p. 12.

<sup>10</sup> S. CHAMAA et N. AHOBANGEZE, « Evolution et structure de la population de Bukavu », Cahiers d'outre-mer. N° 133 -34e année, Janvier-mars 1981. pp. 43-56, [https://www.persee.fr/doc/AsPDF/caoum\\_0373-5834\\_1981\\_num\\_34\\_133\\_2969.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/caoum_0373-5834_1981_num_34_133_2969.pdf). Consulté le 09/11/2020.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> S. VWIMA NGEZIRABONA, *Le rôle du commerce frontalier des produits alimentaires avec le Rwanda dans l'approvisionnement des ménages de la Ville de Bukavu*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège, 2014, p. 32, <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/165882/1/th%C3%A8se%20de%20stany%20pdf.pdf>. Consulté le 08/11/2020.

<sup>13</sup> S. VWIMA NGEZIRABONA, *op.cit.*, p. 32.

<sup>14</sup> A. BISOKA NYENYEZI et A. ANSOMS, « Accaparement des terres dans la Ville de Bukavu(RDC) : déconstruire le dogme de la sécurisation foncière par l'enregistrement », in *Conjonctures Congolaises*, 2014, pp. 218-238, <https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pdf/2014-10-nyenyezi-ansoms.pdf>. Consulté le 08/11/2020. Voir aussi J. BATTERY et Th. VIRCOULON, « La province du Sud-Kivu : un champ de bataille multidimensionnel méconnu », in *Notes de l'IFRI*, Centre Afrique Subsaharienne, février 2019, pp. 1-30, [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/battery\\_vircoulon\\_sud-kivu\\_2019.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/battery_vircoulon_sud-kivu_2019.pdf). Consulté le 08/11/2020.

de Bukavu se vident du jour au jour de leur population qui fuit les conflits armés interminables dans les territoires précités. Il sied alors de préciser que l'organisation structurelle de la société congolaise accorde moins d'importance aux enfants de moins de 18 ans (A) ce qui crée une frustration au sein de cette jeunesse. La pauvreté au sein des familles joue également un grand rôle dans l'accroissement de la délinquance juvénile dans la ville de Bukavu (B). Enfin, dans une certaine mesure les facteurs psychologiques participent aussi au développement de la délinquance juvénile dans cette Ville de Bukavu (C).

### **A. L'organisation structurelle de la société congolaise en déphasage avec les besoins des enfants de moins de 18 ans**

Dans un de ses ouvrages, Michel Born affirme que « pour un grand nombre de jeunes, la délinquance s'explique largement par les avatars de la socialisation et le développement adolescentaire qui facilitent le passage à l'acte »<sup>15</sup>. Isabelle Ravier quant à elle, pense qu'il « existe une série d'éléments intervenant ensemble et que l'entrée en délinquance s'inscrit en réalité dans une trajectoire regroupant plusieurs caractéristiques différentes, telles que les conditions socio-économiques des familles, la scolarité des jeunes, etc »<sup>16</sup>. Le grand problème qui se pose pour la société congolaise reste l'encadrement des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ce problème réside plus dans l'échec de la gratuite de l'enseignement de base<sup>17</sup>. L'État congolais malgré les discours de bonnes intentions lancés par le président Kabila et ensuite par le président actuel Félix Tshisekedi sur la gratuite de l'enseignement primaire,

<sup>15</sup> M. BORN, *Pour qu'ils s'en sortent! Comment intervenir efficacement auprès de jeunes délinquants*, Bruxelles, De Boeck, 2011, p. 32, cité par M. SCHOONHEYT, *La problématique de la délinquance des mineurs. Les facteurs influençant ce phénomène et les solutions apportées par la loi*, Mémoire de Master en Droit, UCL, 2015-2016, p. 9. [https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A3615/datastream/PDF\\_01/view](https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A3615/datastream/PDF_01/view). Consulté le 09/11/2020.

<sup>16</sup> Isabelle Ravier, citée par M. SCHOONHEYT, *Idem*, p. 10.

<sup>17</sup> D'après l'article 43 de la Constitution actuelle de la République Démocratique du Congo (RDC), l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics. S'appuyant sur cette disposition constitutionnelle, la nouvelle loi portant organisation et fonctionnement de l'enseignement insiste également sur la nécessité de la gratuité de l'enseignement primaire. Avant l'adoption de cette loi par le Parlement en 2011, le

Gouvernement a instauré, dès le début de l'année scolaire 2010-2011, la gratuité dans les trois premières classes du primaire, projetant son extension aux classes de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années au cours de l'année scolaire 2011-2012. Cela a été la réalité de cette gratuité de l'enseignement pendant le règne de Kabila. Le président actuel plus pragmatique dans son discours de campagne va élargir cette gratuite sans limitation des classes au niveau primaire mais la réalité est que l'effectivité pose toujours problème. Outre le fait que cette gratuite n'a pas été accompagné d'une véritable politique d'enseignement pouvant permettre de répondre aux besoins des enfants. Cela a fait que les classes de 40 élèves se sont retrouvées avec plus de 80 élèves, ce qui a empiété également la qualité de l'enseignement dans ces écoles dites publiques. Qu'à cela ne tienne, cette gratuite se trouve aujourd'hui battue en brèche par les grèves des enseignants qui ne sont pas payés par l'Etat congolais. Conséquence, les éléments retournent à la maison et dans la rue.

cette gratuite est loin d'être effective. Non seulement elle se trouve confrontée au problème réel de planification, mais aussi et surtout à l'absence des moyens financiers au niveau de l'État<sup>18</sup>. Dans le fait, elle s'apparente comme nourrissant la confiance des électeurs dans les discours de campagnes électorales pour les politiques congolais que d'une mise en œuvre d'une véritable politique de l'éducation en faisant l'application des dispositions constitutionnelles et légales y relatives<sup>19</sup>. Les enfants congolais ne sont pas donc visiblement la priorité de l'État congolais<sup>20</sup>. Se trouvant alors rejetés par une société qui leur donne moins d'importance, ces enfants sont nombreux à se constituer en groupe de gangs, enfants de la rue etc... pour trouver des solutions là où, la société ne leur accorde pas d'attention.

Il faut aussi préciser au-delà de l'aspect précité que pour le cas de la Ville de Bukavu et bien d'autres villes en République démocratique du Congo, les milieux récréatifs, les stades et autres lieux pouvant permettre aux enfants de se mouvoir ont été spoliés, vendus à des privés, d'autres attribués à des réfugiés rwandais en violation des lois de la République, et le peu qui reste, ne connaît aucun entretien de la part du pouvoir public<sup>21</sup>. À l'absence des lieux récréatifs, éducatifs et de loisir au côté d'une gratuité de l'enseignement ineffective, plusieurs enfants de la ville de Bukavu passent leur temps de jeu dans l'alcoolisme, les séries télévisées<sup>22</sup>, la drogue etc... Nous sommes donc en face d'une société qui accorde moins d'importance aux enfants et à leur avenir et ces derniers recourent à la délinquance juvénile pour trouver des solutions que la société les prive par son organisation sociale et structurelle<sup>23</sup>.

---

<sup>18</sup> G. MOKONZI BAMBANOTA, *De l'école de la médiocrité à l'école de l'excellence au Congo-Kinshasa*, Ed. L'harmattan, Paris, 2009, p. 18.

<sup>19</sup> G. MOKONZI BAMBANOTA, « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo », in <https://www.researchgate.net/publication/268149328>. Consulté le 10/11/2020.

<sup>20</sup> Pour comprendre l'échec de l'Etat congolais dans mise en place de la gratuité de l'enseignement et le paiement de la prime par les parents, lire à ce sujet A. NYALUMA MULAGANO, « La prise en charge de l'enseignement de base par les parents en RDC : les recours possibles », in <https://www.hamann-legal.de/upload/9Arnold.pdf>. Consulté le 11/12/2020.

<sup>21</sup> Pour s'en convaincre, il suffit d'aller en Commune d'Ibanda, et trouver que le terrain de Ndendere qui servait d'un lieu de sport et de loisir pour les jeunes a été donné au HCR pour héberger les réfugiés hutus-Rwandais. Le terrain du SNCC a été vendu à moitié et se trouve totalement en état de délabrement avancé. Le terrain de Funu, de Nyakavogo, Panzi et bien d'autres, ne connaissent aucun entretien de la part du pouvoir public aussi bien provincial que national. En réalité les enfants et les jeunes de moins de 18 ans se trouvent abandonné à leur triste sort. Non seulement au niveau de l'éducation scolaire, mais aussi, au niveau de l'éducation physique et mentale.

<sup>22</sup> Pour comprendre l'influence des séries et films sur la délinquance juvénile, voir S. TISSERON, *Enfants sous influence : les écrans rendent-ils les jeunes violents ?*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 17.

<sup>23</sup> N. LUPITSHI, *op.cit*, p. 2.

## **B. Les conditions socioéconomiques difficiles des familles alimentent la délinquance juvénile dans la ville de Bukavu**

En 1971, Jean-Claude Chamboredon faisait déjà une étude qui démontrait que « la délinquance juvénile était plus présente chez les jeunes venant des classes populaires que chez les jeunes appartenant aux classes moyennes et supérieures. De cette étude ressortaient des constatations plus précises : parmi les jeunes provenant de milieux défavorisés le nombre de garçons délinquants était plus élevé, l'entrée en délinquance commençait plus tôt et souvent en bande, il y avait plus de récidivistes, les infractions consistaient le plus souvent en des vols, et enfin, la délinquance s'étalait sur une plus longue période »<sup>24</sup>. Les lignes qui suivent vont éclairer cet état de choses également dans la Ville de Bukavu où, la même réalité se fait observée.

Les problèmes socio-économiques de bon nombre de familles peuvent être vécus comme une exclusion de la société « normale » et constituer dès lors un contexte propice à l'émergence de la délinquance des jeunes<sup>25</sup>. En 2000, Mucchielli montrait déjà à travers ses recherches que « le fait d'habiter dans des quartiers défavorisés peut participer à la construction d'une image négative dans le chef des parents car ils ne croient plus en eux ni en leurs capacités éducatives »<sup>26</sup>.

Nous pouvons ainsi imaginer qu'une sorte de cercle vicieux risque de se mettre en place : face à des parents n'ayant plus confiance en eux, il y a de fortes chances que les enfants adoptent des mauvais comportements, ce qui peut entraîner une perte de confiance encore plus grande des parents en leurs capacités éducatives<sup>27</sup>. L'engrenage est dès lors lancé et les problèmes deviennent difficiles à contrôler et à gérer pour ces familles<sup>28</sup>. Précisons qu'en 2008, Serge Paugam démontrait que « le chômage peut également provoquer chez les adultes un sentiment profond de disqualification sociale pouvant générer des comportements dépressifs ou de révolte à l'égard de la société »<sup>29</sup>. Ce genre d'atmosphère au sein d'une famille peut rapidement devenir néfaste pour les enfants et les conduire à céder plus facilement à des envies délictueuses en réponse à une société qui leur paraît injuste.

---

<sup>24</sup> J.-C. CHAMBOREDON, « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Rev. fr. de sociologie*, 1971, 12-3, p. 339.

<sup>25</sup> L. MUCCHIELLI, *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 81.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> M. SCHOONHEYT, *op.cit.*, p. 19.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> S. PAUGAM cité par M. SCHOONHEYT, *Ibid.*

Dans ces familles vivant dans une situation socio-économique défavorable, les enfants se rendent rapidement compte du regard que les autres portent sur eux en raison de leurs différences. Il paraît bien compliqué pour des parents avec des soucis financiers de pouvoir habiller leurs enfants comme les plus riches, ou de leur acheter le dernier téléphone à la pointe de la technologie. Face à une société dans laquelle les modèles de consommation s'adressent de plus en plus à la jeunesse<sup>30</sup>, ceci peut avoir pour conséquence de pousser ces jeunes défavorisés à entrer en délinquance en commettant par exemple des vols, afin d'avoir eux aussi le tout dernier « smartphone » ou le tout dernier vêtement de marque à la mode.

Cela étant, à l'heure actuelle et depuis déjà de nombreuses années, il est prouvé comme nous l'avons d'ailleurs indiqué « que dans les villes entourées de banlieues, les jeunes ancrés dans un parcours délinquant proviennent généralement des quartiers d'habitat social »<sup>31</sup>. En plus d'habiter dans des quartiers défavorisés, ces jeunes viennent souvent des familles nombreuses les « moins armées scolairement et ayant une situation économique précaire »<sup>32</sup>. Les subdivisions de villes congolaises obéissent à cette situation, celles-ci, étant subdivisées en différentes communes et des communes en différents quartiers parfois très pauvres.

Disons que certains quartiers des communes au sein des villes congolaises regorgent des familles nombreuses, très pauvres économiquement et sont pourvoyeurs des délinquants pour les autres quartiers qui seraient prétendument riches. Pour le cas de la Ville de Bukavu, nos entretiens révèlent par exemple que les mineurs délinquants actifs dans la commune d'Ibanda principalement le long de l'avenue Emery Patrice Lumumba, n'y sont pas natifs. Plusieurs d'entre eux, proviennent d'autres quartiers des autres communes et d'autres de la même commune d'Ibanda mais dont le niveau de vie ne serait pas comparable à celui des habitants de l'avenue Emery Patrice Lumumba, tels que Nyamugo, Morteya, camp-zaïre, cimpunda, essence, karhale, Panzi, Bagira etc<sup>33</sup>...

Il faut dire que ces enfants sont dans la plupart de cas à la recherche de meilleures conditions de vie selon leur entendement, mais la situation dans laquelle ils se trouvent est loin d'être également meilleure que cela. Ils dorment par terre sur la rue de l'avenue Emery Patrice

---

<sup>30</sup> L. MUCCHIELLI, *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 2011, p. 61.

<sup>31</sup> L. MUCCHIELLI, « L'évolution de la délinquance des mineurs : données statistiques et interprétation générale », *Agora débats/jeunesses* 2010/3 (N°56), p. 96.

<sup>32</sup> L. MUCCHIELLI, *L'invention de la violence: des peurs, des chiffres, des faits, op.cit.*, p. 60.

<sup>33</sup> Notre entretien avec quelques enfants communément appelés enfants de la rue actifs sur avenue Emery Patrice Lumumba en date du 10 novembre 2020.

Lumumba, et parfois, ils passent leur nuit à la porte des boîtes de nuit de cette rue dans le quartier Ndendere et principalement à Labotte et à Nyawera.

Il n'est pas vrai d'affirmer que les avenues où il y'a des familles avec un niveau de vie élevé n'ont pas des mineurs délinquants dans la Ville de Bukavu. Une famille rencontrée lors de notre terrain sur avenue Emery Patrice Lumumba nous a affirmé qu'au sein de cette avenue il y'a également des mineurs délinquants qui commettent des manquements, mais souvent c'est au sein de leurs familles, et les familles préfèrent gérer la situation à l'interne. Ces enfants recourent moins à la rue, car ils vivent dans les meilleures conditions chez eux, mais ils ont un amour exagéré de l'argent pour pouvoir fréquenter les boîtes de nuit et s'adonner à l'alcoolisme, contrairement aux enfants de la rue qui volent d'abord pour se nourrir, se vêtir, en gros ils se prennent seuls en charge n'ayant ni le soutien de leurs parents, encore moins celui de l'État congolais<sup>34</sup>.

### **C. La fratrie et les facteurs psychologiques participent aussi au développement de la délinquance juvénile dans cette Ville de Bukavu**

En 1997, Rowe et Farrington, après avoir étudié « le rôle des fratries en interaction avec celui des parents au sein du système familial, établissaient de manière certaine que la fratrie peut jouer un rôle important dans l'entrée en délinquance des mineurs »<sup>35</sup>. Les résultats des recherches menées par ces deux psychologues ont démontré plusieurs choses<sup>36</sup> :

- Premièrement, plus il y a de délinquants au sein d'une même famille, aussi bien parmi la fratrie que chez les parents, plus les mineurs appartenant à cette famille risquent d'être des délinquants ;
- Deuxièmement, l'influence de la fratrie sur les plus jeunes d'entre eux varie en fonction de sa taille ;
- Troisièmement, les fratries délinquantes participent en grande partie à la délinquance dans des zones géographiques données.

La fratrie et les relations parents-enfants jouent un grand rôle dans le développement de l'attitude comportementale du mineur. Cela a été d'ailleurs révélé lors de notre descente sur terrain dans le marché de Kadutu et ses alentours où, certains enfants de la rue que nous y avons rencontré, certains parmi eux nous ont affirmé clairement que leurs grands frères étaient aussi enfants de la rue ou leur petit frère. Mais ce qui est surprenant, est que même

<sup>34</sup> Entretien avec Monsieur Bugula Evariste chef de famille habitant sur avenue Emery Patrice Lumumba en date du 10 novembre 2020.

<sup>35</sup> D. ROWE et D. FARRINGTON cités par M. SCHOONHEYT, *op.cit*, p. 15.

<sup>36</sup> *Ibid.*

étant de même famille, ces enfants ne s'orientent pas dans la même zone géographique pour exercer leur délinquance. Ils se rencontrent presque pas avec leurs frères tous ayant quitté leurs maisons pour raison de famine et l'instabilité de leurs parents<sup>37</sup>.

Au niveau des relations que les enfants entretiennent avec leurs parents, il a été démontré par plusieurs études que les variables présentant le plus d'influence sur la manifestation de comportements délinquants sont le manque de communication, l'assimilation affective et la dimension d'affection<sup>38</sup>. Il faut alors noter que par l'absence d'affection, un enfant peut se sentir rejeté, voire mal aimé, et cela risque également d'entraîner une certaine agressivité dans son comportement face aux autres<sup>39</sup>. Ceci étant, un enfant de la rue rencontré au marché de Kadutu, nous a affirmé, que son père les avait abandonné lui et sa maman, après avoir refusé d'être l'auteur de la grossesse dont était issu cet enfant<sup>40</sup>. Les conditions difficiles dans lesquelles vit la mère abandonnée, ne lui ont pas permis de répondre aux besoins de son enfant. D'autres enfants nous ont révélé carrément que leurs pères étaient partis en voyage pour aller chercher l'argent et ne sont plus revenus plus de dix ans après. Les conditions de vie très compliquées, les ont alors poussés à aller dans la rue pour chercher de quoi manger au quotidien. Force est de préciser que face à ces causes de la délinquance juvénile, l'État congolais ne parvient pas jusqu'à maintenant à y apporter des réponses efficaces<sup>41</sup>. Il sied alors à travers le point qui suit, d'envisager quelques pistes de solution possible.

## **II. MECANISMES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA VILLE DE BUKAVU**

Pour prévenir la délinquance juvénile en RDC et dans la Ville de Bukavu en particulier plusieurs mécanismes peuvent être proposés. Mais il nous semble que trois seulement soient pratiques outre la réponse juridique qui du reste est presque inadaptée aux contours

---

<sup>37</sup> Notre entretien avec les enfants de la rue actifs au Marché de Kadutu en date du 11/10/2020.

<sup>38</sup> L. MUCCHIELLI, « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et société* 2001/2 (Vol. 25), p. 214.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Lors de notre entretien avec cet enfant, celui-ci, nous a affirmé qu'il est dans la rue parce qu'il a été refusé et abandonné par son père (Il s'agit de l'enfant Bienvenu trouvé sur avenue Emery Patrice Lumumba en date du 07/11/2020).

<sup>41</sup> Rappelons d'ailleurs qu'il y'a moins d'un mois que l'Etat congolais a transféré un groupe de Kulunas de Kinshasa vers une autre province (à Kaniama Kasese en province du Haut Lomami) pour faire le service national. Il s'agit d'une solution inadaptée car l'Etat a oublié de s'attaquer aux vraies causes de cette délinquance en s'attaquant plutôt aux conséquences. Il y'aura encore et encore d'autre Kuluna et ces centres de formation militaire risque d'être rempli sans que le problème ne soit réglé.

criminologiques, socioéconomiques et psychologiques qui alimentent la délinquance juvénile en RDC et dans la Ville de Bukavu. Il faut en premier un traitement individuel des délinquants, c'est-à-dire une analyse psychologique de ces délinquants (A). En suite une activation du traitement structurel c'est-à-dire à travers une approche sociologique parvenir à soigner la société (B) et enfin, développer une prévention situationnelle (C).

### **A. Le traitement individuel : activation de l'approche psychologique**

Ce traitement doit consister à la mise en place d'une démarche d'écoute psychologique à travers laquelle, un assistant psychosocial doit approcher ces délinquants, en le saluant, le mettre en confiance, utiliser la langue maîtrisée par le délinquant, lui rassurer une confidentialité etc<sup>42</sup>... Ce qui va sûrement permettre aux délinquants pris individuellement à s'exprimer sur les problèmes de la société dans laquelle il vit, les raisons de sa délinquance et les solutions qu'il voudrait avoir de l'Etat et de sa famille. Ce n'est qu'à travers cette démarche qu'une approche psychoéducation peut être activée pour la rééducation et la resocialisation du délinquant, en adaptant cette rééducation aux besoins du délinquant pour répondre efficacement à ses problèmes<sup>43</sup>.

Disons que l'accompagnement psychologique des jeunes délinquants de la rue est très complexe à cause des plusieurs troubles de comportement qu'on observe tels que la dépendance à la drogue, alcool, l'hypersexualité. Parmi les troubles les plus fréquemment répertoriés, c'est l'abus de substance combiné au trouble du déficit de l'attention (TDA) ou à un autre trouble de nature comportementale (p. ex., trouble oppositionnel, trouble des conduites) qui serait la comorbidité la plus commune<sup>44</sup>. Dans une étude effectuée en Oregon, aux États-Unis, il a été observé que, parmi un échantillon de jeunes délinquants, ce sont les membres de gangs de rue qui présentaient le plus de symptômes de santé mentale. Ainsi, ils auraient tendance à rapporter plus de tentatives de suicide, de désirs homicides, d'hallucinations, d'idées bizarres et délirantes, de pertes de contact avec la réalité et de symptômes anxieux<sup>45</sup>.

<sup>42</sup>CPI, « Cycle de réhabilitation psychologique d'un enfant associé dans les forces et groupes armés », document pdf, disponible sur [https://www.icc-cpi.int/RelatedRecords/CR2016\\_08526.PDF](https://www.icc-cpi.int/RelatedRecords/CR2016_08526.PDF). Consulté le 09/2020.

<sup>43</sup> L. BIENVENUE, « La rééducation totale des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec », in Recherches sociographiques, L, 3, 2009, pp. 507-536, <https://core.ac.uk/download/pdf/59332325.pdf>. Consulté le 09/11/2020.

<sup>44</sup> Abram, K et al, « Comorbid psychiatric disorders in youth in juvenile detention », *Archives of General Psychiatry*, 60, 2003, pp.1098-110.

<sup>45</sup> CORCORAN K et al, « The impact of gang membership on mental health symptoms, behavior problems and antisocial criminality incarcerated young men », *Journal of Gang Research*, 12, 2005, pp. 25-35.

Le traitement psychologique permet donc de comprendre le mobile de la délinquance du délinquant, de savoir si sa délinquance n'a pas produit des troubles psychologiques dans le comportement du délinquant, dans un objectif de lui apporter une solution adaptée à sa situation. L'agissement de l'État congolais dans la lutte contre la délinquance urbaine principalement à Kinshasa est loin d'obéir aux exigences précitées. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le gouvernement provincial de Kinshasa a remis aux mains du service national près de 929 kulunas présumés auteurs de l'insécurité dans la capitale pour leur transfert à Kanyama Kasese dans la province du Haut-Lomami, 300 d'entre eux ont été déjà transférés. Disons qu'avant leur transfert, « aucune formation, aucun dialogue, aucune réinsertion mentale n'a été organisée par le gouvernement en leur faveur au point que la population de Kanyama Kasese, les élus et même le gouverneur affichent leur désaccord sur cette façon de faire du gouvernement congolais »<sup>46</sup>. Ils estiment que ces Kulunas vont plus constitués un danger pour la population que la réalisation d'un prétendu service national. Cette façon de faire du gouvernement congolais ne résoud pas les problèmes de la délinquance juvénile et urbaine mais délocalise juste ces délinquants sans s'attaquer aux véritables causes. Contrairement à cette démarche du gouvernement central de la RDC, le traitement individuel pourrait par contre faciliter la rééducation de ces délinquants en vue de leur resocialisation, avant de les envoyer à Kanyama Kasese. Précisons qu'au Sud-Kivu, aucune politique ni stratégie n'a été jusque-là adoptée par le gouvernement provincial pour prévenir, encore moins lutter contre la délinquance juvénile. Au côté du traitement individuel ou psychologique se trouve le traitement structurel.

### **B. Le traitement structurel ou l'activation de l'approche sociologique**

Le traitement structurel dans la prévention de la délinquance juvénile se base sur un objectif de soigner la société. Si donc la naissance des bandes de gangs est liée à la désorganisation de la société, il faut réorganiser cette société pour répondre aux besoins des enfants et de la communauté<sup>47</sup>. Pour le cas de la République démocratique du Congo et la Ville de Bukavu en particulier, il faudra en premier résoudre le problème de l'accès gratuit à l'enseignement de base. En outre, il faut la création des centres récréatifs et de formation professionnelles, artisanales et autres pour encadrer les enfants qui n'ont pas les moyens d'aller plus loin dans

---

<sup>46</sup> E. ODIA et M. MOLO, « Transfert des kulunas à Kanyama Kasese : ça nous inquiète mais les dispositions seront prises pour parer à toute éventualité (Min. Prov. Intérieur du Lualaba) », article de presse disponible sur <https://actualite.cd/2020/11/07/haut-lomami-le-transfert-des-kuluna-dans-dans-le-territoire-de-kanyama-est-une-menace>. Consulté le 09/11/2020.

<sup>47</sup> N. LUPITSHI, *op.cit.*, p. 3.

les études. Il faut donc mettre l'enfant congolais au centre des politiques du développement. Construire des centres sportifs et réhabiliter ceux qui sont en mauvais état pour donner à cette jeunesse bukavienne des endroits pour le sport et loisirs ce qui limitera le contact des enfants aux films de séries et autres qui du reste sont un des facteurs explicatifs de la délinquance juvénile.

L'État congolais doit également créer des emplois, bien payer ses agents et apporter un soutien au secteur privé pour améliorer les conditions socioéconomiques de la population. Nous devons d'ailleurs noter avec raison qu'une société qui n'accorde pas assez d'importance à l'enfant, ne l'écoute pas, ne l'éduque pas et n'améliorer pas ses conditions de vie, est vouée à la disparition. Il y'a donc une nécessité urgente de donner à l'enfant congolais la place primordiale qu'il devrait occuper dans la société congolaise. Enfin, la prévention situationnelle a également un rôle à jouer.

### **C. La prévention situationnelle pour lutter contre la délinquance juvénile dans la Ville de Bukavu**

La prévention situationnelle joue un rôle très important dans la lutte et la prévention contre la délinquance juvénile si on constate que cette délinquance se développe généralement ou habituellement autour des certains sites dans la ville<sup>48</sup>. Il s'agit donc de faire une cartographie de la ville étudiée, pour identifier de manière claire et précise, les endroits de la Ville où les délinquants s'organisent, se concentrent et vivent au quotidien pour commettre leurs crimes<sup>49</sup>. Ces sites doivent être sécurisés par le pouvoir public et les délinquants qui sont attrapés dans ces sites, doivent être accompagnés dans des centres psychoéducatifs pour leur rééducation. Dans la Ville de Bukavu, tous les marchés sont pleins d'enfants délinquants, certaines avenues aussi principalement l'avenue Emery Patrice Lumumba, l'avenue de la Poste, l'avenue industrielle etc... Il y'a d'autres coins de forte concentration de ces délinquants de la rue dans la Ville de Bukavu tels qu'à Nyawera, feu-rouge, le port SNCC etc.... L'autorité compétente devrait donc sécuriser ces milieux ci-haut cités et récupérer les enfants délinquants qui y sont actifs pour les intégrer dans les centres de formation et dans les écoles.

## **CONCLUSION**

---

<sup>48</sup> N. LUPITSHI, *op.cit*, p. 3.

<sup>49</sup> A-M. DEMERS, *La délinquance et les gangs de rue selon la perspective des jeunes contrevenants : un regard qualitatif*, Thèse de doctorat en Psychologie, Université de Sherbrooke, 2015, p. 32, <https://core.ac.uk/download/pdf/51339566.pdf>. Consulté le 09/11/2020.

Au terme de notre réflexion, nous pouvons affirmer que la délinquance juvénile est une réalité dans la Ville de Bukavu et son ampleur ne fait que s'augmenter du jour au lendemain au regard des difficultés dans la mise en œuvre de la gratuite de l'enseignement de base, l'extrême pauvreté des familles dans certains quartiers de la Ville de Bukavu et l'absence au sein de l'État congolais d'une véritable politique de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile en RDC. Il est aussi vrai que ce phénomène se trouve favorisé davantage par les problèmes structurels au sein de la société congolaise qui n'accorde pas assez d'importance à l'enfant congolais. Ce qui fait que ces enfants congolais issus des familles très pauvres, des milieux défavorisés et qui sont non scolarisés, mal nourris et mal éduqués cherchent des solutions dans la délinquance pour trouver des réponses que cette société et sa structuration n'arrivent pas à leur accorder.

Cette étude démontre qu'il est possible pour l'État congolais et la province du Sud-Kivu de prévenir et de lutter contre la délinquance juvénile en usant non seulement de l'approche juridique issue de la loi de 2009 portant protection de l'enfant mais en intégrant plus les approches psychologique, sociologique et situationnelle. Ces approches ont l'avantage de procéder par un traitement individuel c'est-à-dire donner la place au délinquant juvénile en l'écoutant, ce qui peut sûrement déboucher à des réponses structurelles et organisationnelles au niveau de la société qui répondent réellement aux besoins de ces enfants. L'approche situationnelle permettra quant à elle de faire une cartographie pour identifier les milieux et endroits où les délinquants et leurs bandes s'organisent en vue de les amener dans les centres psychoéducatif qui seront mis en place à travers l'approche psychologique et parvenir à sécuriser ces sites et endroits dangereux pour la population. Il reste toutefois à savoir si l'État congolais dans sa configuration actuelle dispose des moyens et de la volonté pour lutter contre la délinquance juvénile ?.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. Textes juridiques**

- Constitution de la République Démocratique du Congo, *J.O.C.*, numéro spécial du 18 février 2006.
- Loi n°86 -005 du 22 septembre 1986, *J.O.C.*, numéro spécial du 1er décembre 2005.
- Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, *J.O.C.*, n°spécial du 25 mai 2009.

## 2. Ouvrages et articles de revues

- ABRAM, K et al, « Comorbid psychiatric disorders in youth in juvenile detention », *Archives of General Psychiatry*, 60, 2003, pp.1098-110.
- BATTERY J et VIRCOULON Th., « La province du Sud-Kivu : un champ de bataille multidimensionnel méconnu », in *Notes de l'IFRI*, Centre Afrique Subsaharienne, février 2019, pp. 1-30, [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/battery\\_vircoulon\\_sud-kivu\\_2019.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/battery_vircoulon_sud-kivu_2019.pdf).
- BIENVENUE L., « La rééducation totale des délinquants à Boscoville (1941-1970). Un tournant dans l'histoire des régulations sociales au Québec », in *Recherches sociographiques*, L, 3, 2009, pp. 507-536, <https://core.ac.uk/download/pdf/59332325.pdf>.
- BISOKA NYENYEZI A et ANSOMS A., « Accaparement des terres dans la Ville de Bukavu(RDC) : déconstruire le dogme de la sécurisation foncière par l'enregistrement », in *Conjonctures Congolaises*, 2014, pp. 218-238, <https://www.ea-creac.eu/sites/default/files/pdf/2014-10-nyenyezi-ansoms.pdf>.
- BORN M., *Pour qu'ils s'en sortent! Comment intervenir efficacement auprès de jeunes délinquants*, Bruxelles, De Boeck, 2011.
- BOVET L., « Les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile », in *Bulletin de l'OMS*, Vol. 3, 1950, pp. 63-162.
- CORCORAN K et al, « The impact of gang membership on mental health symptoms, behavior problems and antisocial criminality incarcerated young men », *Journal of Gang Research*, 12, 2005, pp. 25-35.
- CHAMAA S et AHOBANGEZE N., « Evolution et structure de la population de Bukavu », *Cahiers d'outre-mer*. N° 133 -34e année, Janvier-mars 1981. pp. 43-56, [https://www.persee.fr/doc/AsPDF/caoum\\_0373-5834\\_1981\\_num\\_34\\_133\\_2969.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/caoum_0373-5834_1981_num_34_133_2969.pdf). Consulté le 09/11/2020.
- CHAMBOREDON J-C., « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Rev. fr. de sociologie*, 1971, 12-3, p. 339-370.

- MUNGAL A et al, « L'enfance, l'éducation et la déviance en Afrique », Actes de colloque international de Kinshasa, Cahiers de Recherches criminologiques, n<sup>o</sup> 10, Vol. 12, 1988, p. 12.
- MOKONZI BAMBANOTA G., *De l'école de la médiocrité à l'école de l'excellence au Congo-Kinshasa*, Ed. L'harmattan, Paris, 2009.
- MUCCHIELLI L., *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, 2014.
- MUCCHIELLI L., *L'invention de la violence : des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 2011.
- MUCCHIELLI L., « L'évolution de la délinquance des mineurs : données statistiques et interprétation générale », *Agora débats/jeunesses* 2010/3 (N°56), p. 96-125.
- MUCCHIELLI L., « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et société* 2001/2 (Vol. 25), pp. 214-248.
- TISSERON S., *Enfants sous influence : les écrans rendent-ils les jeunes violents ?*, Paris, Armand Colin, 2002.

### 3. Thèses de doctorat, mémoire de Master et autres documents

- DEMERS A-M., *La délinquance et les gangs de rue selon la perspective des jeunes contrevenants : un regard qualitatif*, Thèse de doctorat en Psychologie, Université de Sherbrooke, 2015, p. 32, <https://core.ac.uk/download/pdf/51339566.pdf>.
- MINISTERE FRANÇAIS DE LA JUSTICE, « La délinquance des mineurs », in Justice des enfants et des adolescents : quel projet pour notre société ? [http://www.justice.gouv.fr/publication/o45\\_resume\\_2.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/o45_resume_2.pdf).
- NYALUMA MULAGANO A., « La prise en charge de l'enseignement de base par les parents en RDC : les recours possibles », in <https://www.hamann-legal.de/upload/9Arnold.pdf>.
- OMS, « La délinquance juvénile », document pdf, p. 3, disponible en ligne sur <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/53847d7524930.pdf>.
- SCHOONHEYT S., *La problématique de la délinquance des mineurs. Les facteurs influençant ce phénomène et les solutions apportées par la loi*, Mémoire de Master en Droit, UCL, 2015-2016.
- VWIMA NGEZIRABONA S., *Le rôle du commerce frontalier des produits alimentaires avec le Rwanda dans l'approvisionnement des ménages de la Ville de Bukavu*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique,

Université de Liège, 2014, p. 32,  
<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/165882/1/th%C3%A8se%20de%20stany%20pdf.pdf>.

#### 4. Webographie

- CPI, « Cycle de réhabilitation psychologique d'un enfant associé dans les forces et groupes armés », document pdf, disponible sur [https://www.icc-cpi.int/RelatedRecords/CR2016\\_08526.PDF](https://www.icc-cpi.int/RelatedRecords/CR2016_08526.PDF).
- LUPITSHI N., « Délinquance juvénile dans les centres urbains de la RDC : causes et pistes de solution », Entretien avec J. NKASHAMA sur Radio Okapi, 08/08/2020, <https://www.radiookapi.net/regions/national/2013/04/15/delinquance-juvenile-dans-les-centres-urbains-de-la-rdc-pistes-de-solution>.
- MOKONZI BAMBANOTA G., « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo », in <https://www.researchgate.net/publication/268149328>.
- ODIA E et MOLO M., « Transfert des kulunas à Kanyama Kasese : ça nous inquiète mais les dispositions seront prises pour parer à toute éventualité (Min. Prov. Intérieur du Lualaba) », article de presse disponible sur <https://actualite.cd/2020/11/07/haut-lomami-le-transfert-des-kuluna-dans-dans-le-territoire-de-kanyama-est-une-menace>.